



CONVENTION DE GROUPEMENT

jeunes féminin

Entre les clubs soussignés :

Nom des clubs	Numéro d'affiliation	Nom et prénom du président

En partenariat avec le District _____, représenté par son **Président**,
M. _____

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Engagement

Les clubs signataires s'engagent à mettre en groupement l'intégralité de leurs licenciés des catégories précisées à l'article 4, dans le cadre de l'article 39 ter des règlements généraux de la F.F.F.

Article 2 – Durée

La signature de la présente convention engage les clubs signataires pour les quatre saisons pleines à compter de la date de la signature.

Article 3 – Cadre juridique et réglementaire

Le groupement n'est pas une personne morale distincte des clubs signataires.

Article 4 – Catégories concernées

Le groupement concerne les catégories suivantes :

-
-
-
-

Toute extension à d'autres catégories devra faire l'objet d'une demande justifiée au District concerné dont la décision sera sans appel.

Article 9 – Divers

Les litiges résultant de situations non prévues à la présente convention seront soumis à l'arbitrage du Comité Directeur du District concerné.

Fait à, le.....

En exemplaires

Cachets et signatures obligatoires de tous les représentants de clubs

Pour le District	Pour
Le Président :	Président

Pour	Pour
Président	Président

Pour	Pour
Président	Président